

Bibliographie :

- 1-Ahmed Dahmani. (1999). L'Algérie à l'épreuve économique politique des réformes 1980-1997, (P.175). L'harmattan. Paris
- 2-Annick Cohen-Haegel. (2010). toute la fonction Ressources Humaines. (p.206). Dunod, paris.
- 3-Abdellatif Benachenhou, Algérie : la modernisation maitrisée, Alger Ministère des finances, 2008.
- 4-Ben Saada Mohamed Tahar. (1990). le régime politique Algérien. (P45). Exal. Alger.
- 5-B. Stora. (2004). Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance, 1962-1988, Tome 01. (4e éd.). La Découverte. Paris.
- 6-Errements Marc. (1986). indépendance politique, et libération économique, OPU, Alger.
- 7-Hafsi Tayeb. (1990). gérer l'entreprise publique, (P.327), Alger.
- KAPUR, J.-P. LEWIS, R. WEBB. (1997), The World Bank, Its first Half Century, (P12) (vol.02), Brookings Institution Press, USA.
- M. Saouli, « Algérie : une économie atypique », Arabies, n° 213, janvier 2005, p. 16-19.
- 8-Marc Cote. (1996). l'Algérie espace et société, (P68), Masson, Armand Collin. Paris
- 9-Michel Chatelus. (1999, déc.) Nouvelle orientations de la politique pétrolière Algérienne, (1-21) in monde arabe Maghreb, Macherek, (N°166).
- 10-Smail goumeziane, préface d'Alain. (1994). le mal Algérien, économie politique d'une transition inachevée 1962-1994.Paris.
- 11-Yamine Boudjenah. (2002). Algérie décomposition d'une industrie, la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) l'état en question, (P.55).L'harmattan, Paris.
- 12-Rapport final du Programme MEDA II de l'Union Européenne pour les pays du Sud & Sud Est de la Méditerranée. (2009). Evaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE. (P.10), (lot. 11) Contrat Cadre Europe Aid/119860/C/SV/MULTI.

entretenu, et permettre ainsi la construction de capacités domestiques susceptibles de couvrir les besoins des populations.

Les contraintes liées au poids de la démographie et à l'urbanisation accélérée s'accordent mal avec des taux d'emploi trop faibles et une économie non pétrolière insuffisamment créatrice de valeur ajoutée.

10. Conclusion :

L'Algérie sera pendant plusieurs décennies encore marquée par la prédominance de ses ressources en hydrocarbures qui ont incontestablement eu jusqu'à présent des effets pervers sur le développement du pays, au système de monopole étatique. Aujourd'hui le pays dépend trop de ses ressources en hydrocarbures, d'où la nécessité d'examiner quel peut être leur rôle dans une stratégie qui viserait, à terme, à en réduire l'importance et les effets pervers.

Il apparaît clairement que l'état de ces fonctions, comme son fonctionnement et les résultats qu'il connaît, appellent à un réexamen en profondeur de ce secteur dans sa globalité. Réexamen devant, de notre opinion, conduire à un quasi mise à plat et un reingeniering, de l'ensemble des fonctions .relevant de ce secteur. Ce que d'autres pays, avant nous, n'ont pas hésité à opérer, du moins pour certaines de ces fonctions.

Toutefois cette démarche de reingeniering devra nécessairement être précédée d'un diagnostic approfondi et aussi objectif que possible. Diagnostic dont les résultats serviront de base à une rencontre intersectorielle de haut niveau dont l'objectif à afficher de façon claire, sera de doter, aussi rapidement que possible, le pays, d'un secteur commercial fiable, à même de contribuer, de façon efficiente, au développement économique et social du pays.

D'où la fragilité qu'il y a à s'appuyer exclusivement sur le secteur des hydrocarbures pour assurer le fonctionnement du reste de l'économie, la part des hydrocarbures reste pourtant prépondérante dans la structure des exportations. Les effets d'une valorisation excessive des hydrocarbures sont pervers mais la solution qui permettrait de « maximiser les bénéfices potentiels de la rente tout en apprenant à ne plus en dépendre reste à découvrir, et pas seulement en Algérie ». D'ailleurs plus qu'une logique d'une rente, il s'agirait plutôt d'une logique d'accumulation. ⁽¹⁾

8. La rente pétrolière le moteur du développement :

En analysant l'économie Algérienne, on est tout de suite frappé par la permanence et le rôle fondamental joué par les énergies en particulier le pétrole et le gaz, dans la stratégie du développement du pays, et afin de mieux valoriser ces ressources (ressources minérales et énergétique), deux axes essentiels sont choisis : l'appropriation de la rente pétrolière maximale, ainsi que son investissement dans l'industrialisation et dans la conservation et le développement de la rente pétrolière elle-même.

Une stratégie qui portera ses fruits puisque les exportations de celles-ci passeront de 3milliards de dinars en 1973 à 36 milliards de dinars en 1979, soit une multiplication par douze en moins de dix ans, une stratégie entièrement favorable pour l'Algérie et qui semble réussir, depuis cette date de 1973 qui symbolise les chocs pétroliers, et qui pousse, par la même occasion les pays consommateurs à s'organiser pour récupérer une partie importante de cette rente, tout en maîtrisant leurs consommations d'énergie, (diversification des ressources d'énergie, réduction de la consommation, politique de stockage des hydrocarbures...etc.)⁽²⁾

9. Comment mettre les hydrocarbures au service de l'efficacité économique :

De manière générale, en dépit des investissements considérables réalisés au cours des dix dernières années, l'Algérie pays exportateur d'hydrocarbures, n'a pas réussi à trouver dans la manne pétrolière une issue au sous-développement. Si l'on retient les critères de la Banque Mondiale, la combinaison entre un taux élevé d'accumulation et une croissance faible du revenu par tête, classe la majorité des pays producteurs à forte capacité d'absorption dans le groupe des pays à performances médiocres.

À cet égard, pour ce qui concerne les économies méditerranéennes, l'Algérie représente un exemple de cette difficulté à assurer la conversion des revenus d'exportation tirés des hydrocarbures en moyens de production suffisamment performants et diversifiés pour engager une croissance cumulative et auto-

1 Michel Chatelus, « nouvelles orientations de la politique pétrolière Algérienne, in monde arabe Maghreb, MACHERK, N°166, octobre -déc.1999, P6

2 Smail goumeziane, le mal Algérien, économie politique d'une transition inachevée 1962-1994, préface d'Alain Cohu, librairie Arthème Fayard, 1994, p36

souligne l'extrême vulnérabilité de l'économie Algérienne par rapport au marché mondial⁽¹⁾.

5. Décomposition de l'industrie :

Le développement Algérien était caractérisé par une industrialisation massive, symbolisé par la création de puissantes sociétés nationales. Des sociétés étatiques ont été édifiées telles la SONATRACH dans les hydrocarbures, la SONACOME dans la construction mécanique, ou la SNS dans la sidérurgie... L'objectif poursuivi était double : élever la production de façon à répondre à la demande et absorber la main d'œuvre. Toutefois depuis plus de trois décennies le secteur public productif est l'objet de restructuration, réhabilitation, remise à niveau, assainissement, filialisation, dissolution, privatisation..., qui aboutissent à un véritable démantèlement, voire une déconstruction du tissu industriel.

6. Le poids du secteur des hydrocarbure :

L'Algérie est un vieux pays producteur de pétrole et de gaz naturel. L'importance de ses ressources ont permis à L'Algérie de financer sa large industrialisation, mais cela a fini par introduire une dépendance des différentes branches industrielle vis-à-vis du secteur des hydrocarbures.

En 20 ans (1962-1982), les politiques publiques ont placé l'économie dans une situation de dépendance vis-à-vis de la rente gazière et pétrolière, qui représente alors 97% des recettes d'exportation et près des deux tiers des ressources budgétaires. Un pilier financier colossal mais hautement volatil. D'autant que les revenus de la rente sont engloutis par des équipements très coûteux destinés à accroître les capacités de production du pays. Parallèlement, en l'absence d'augmentation du rendement agricole et de la productivité industrielle, les Algériens creusent leur endettement extérieur.⁽²⁾

7. Un secteur dépendant des prix mondiaux :

A la différence d'un produit manufacturé le prix du baril du pétrole n'est pas fixé selon son coût de revient global incluant l'exploitation le développement et la production, l'évolution du prix du brut dépend de plusieurs facteurs politiques et économiques.

Sur le plan strictement commercial, la moindre chute des prix se solde par un manque à gagner important, même si parfois les exportations augmentent en volume. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit en 1986. La chute vertigineuse du cours du pétrole, prive l'Algérie de la moitié de ses revenus en devises et remet en cause l'Etat providence. Une situation qui fragilise fortement un système politique et économique déjà affaibli.⁽³⁾

1 Ben Saada Mohamed Tahar, le régime politique Algérien, Alger Exal, 1990, p45

2 Il s'agit de crédits à court terme à fort taux d'intérêt, voir M. Saouli, « Algérie : une économie atypique », *Arabes*, n° 213, janvier 2005, p. 16-19.

3 B. Stora, Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance, 1962-1988, tome 1, Paris, La Découverte, 2004 (4e éd.).

en œuvre de cursus de formation devant former les ressources aptes à couvrir les besoins identifiés.

En Algérie ces identifications et évaluations des besoins, restent à faire. En ce qui concerne les cursus de formation aux domaines du commerce extérieur, en cours en Algérie, il y a lieu de noter, pour nombre d'entre eux, leur faible niveau d'adéquation aux métiers du commerce extérieur, comme à ceux relevant des fonctions connexes. En effet et en ce qui concerne les formations de longue durée, qu'elles soient réputées qualifiantes ou diplômantes, elles sont de caractère académique. Ainsi il apparaît que l'offre en formation, en faveur du secteur commercial, reste pour le moins faible, face à des besoins réputés énormes. Besoins qui restent encore à identifier avec précision et à évaluer, pour fonder les actions de formation et de spécialisation à conduire.

4. Les échanges commerciaux

L'examen de la balance commerciale, doit être conduit de façon à neutraliser l'effet hydrocarbures. C'est ainsi que, au niveau global, il sera procédé à une double lecture : une première intégrant, les hydrocarbures, puis une seconde en hors hydrocarbures.

Tableau 02 : Balance commerciale de l'Algérie en 2010 (M. \$US)

GU	LIBELLE	Exportations		Importations		Solde
		Valeur	part %	valeur	part %	
1	ALIMENTATION	315	0,55	6 058	15	-5743
2	ENERGIE ET LUBRIFIANTS	55527	97,33	955	2	54572
3	PRODUITS BRUTS	94	0,16	1 409	3	-1315
5	DEMI-PRODUITS	1056	1,85	10 098	25	-9042
6	BIENS D'EQUIPEMENTS AGRICOLES	1	0,002	341	1	-340
7	BIENS D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	30	0,05	15 776	39	-15746
8	BIENS DE CONSOMMATION NON ALIMENTAIRES	30	0,05	5 836	14	-5806
TOTAL		57 053	100	40 473	100	16580

Source : ministère du commerce Algérie

Dans le cas de la prise en compte des hydrocarbures à l'exportation et au niveau global, pour la période considérée (2005-2009), les données statistiques révèlent, des taux de couverture des importations par les exportations se situant entre 110% (2009) et 254 % en 2006. Taux dont la moyenne annuelle, pour la période, se situe à environ 195%⁽¹⁾.

L'équilibre de la balance des paiements n'est pas un objectif en soi, mais une contrainte de politique. Idéalement la meilleure situation est celle dans laquelle un pays peut se permettre de négliger cette préoccupation ». Ce triple déficit

¹ Errements Marc, indépendance politique, et libération économique, Alger, OPU, 1986

exportateurs régulièrement opérationnels. A titre de simple comparaison et pour le secteur des exportations, nous citerons le cas de la Tunisie qui, compte, pour 15 millions d'habitants, environ 4 000 entreprises exportatrices, ce qui conduit à supposer que l'Algérie, devrait afficher un nombre d'environ 8000 opérateurs exportateurs. A comparer aux 250 identifiés. Ce rapide examen montre les dispositifs mis par l'Etat pour encadrer le secteur commercial, mais qui demeurent insuffisant.

3.3 Les accords commerciaux :

En Algérie le recours aux accords commerciaux bilatéraux était, une pratique courante, jusqu'aux années 1990. Depuis lors, suite aux différentes libéralisations telles : l'abrogation de la réglementation portant contrôle des échanges extérieurs, la convertibilité commerciale du Dinar Algérien, le désarmement douanier, etc..., ces pratiques se sont progressivement atténuées. Aussi et en l'état actuel, du fait que tout est réputé libre, il est généralement considéré qu'il n'y a plus rien à négocier. Toutefois une réserve de taille demeure, c'est que, malgré les libéralisations, il apparaît à l'examen, qu'on Algérie tout rentre librement, alors que chez nos partenaires l'introduction de nos produits, sur leurs marchés, connaît de très nombreuses contraintes. Qui font que nos produits ne peuvent rentrer que très difficilement.

Au niveau multilatéral, les accords signés, par l'Algérie, au plan multilatéral, semblent avoir été conçus sur la base de concepts mal définis (cas de la définition de l'origine, de la valeur ajoutée nationale et de sa constatation, du calendrier de désarmement ; de l'impact à terme de ces accords notamment en ce qui concerne l'investissement, la production et l'emploi.), comme en l'absence de concertations préalables avec les acteurs de l'économie nationale.

3.4 Les ressources humaines

Les hommes constituant, les ressources en charge de la conception et de la mise en œuvre, des politiques, des stratégies, comme des activités commerciales, la disponibilité de ces ressources, ainsi que leur mise en œuvre, constituent un point focal de toute approche ciblant la promotion et le développement du commerce extérieur.

A cet effet et de façon générale, le management de ces ressources se fait, compte tenu d'une évaluation pertinente des besoins, en ressources aptes, que manifestent les différents métiers relevant de ce secteur. Car pour les entreprises les enjeux d'un système d'évaluation sont multiples, il permet de mettre en place une ressource humaine en phase avec les besoins de l'entreprise⁽¹⁾. C'est ainsi que ces besoins sont d'abord identifiés, en ce qui concerne leur nature et leurs profils, puis évalués, au plan quantitatif, par domaine de compétence et de spécialisation. Identifications et évaluations qui concernent les besoins actuels et futurs de l'économie. Identifications et évaluations qui sont suivis de la mise

1 Annick Cohen-Haegel, toute la fonction Ressources Humaines, Dunod, paris, 2010, p206

promotion des exportations hors hydrocarbures et aussi le soutien aux efforts des entreprises sur les marchés extérieurs⁽¹⁾.

Le « CNCPE » Conseil National pour la Promotion des Exportations, créé par décret, présente de nombreuses insuffisances, notamment : au niveau de sa composition, qui ne reflète que faiblement les professions et accorde plus de poids aux institutions qu'aux opérateurs.

Pour le volet soutien aux exportations, l'état a créé le FSPE⁽²⁾, par une disposition de la loi de finances pour 1996, mais cela reste à ce jour, non organisé et ne fonctionne que de façon sporadique, selon des procédures peu claires et pour des objectifs peu précis.

Au niveau régional, des Chambres de Commerce et d'Industrie sont créées ; toutefois leurs activités devraient converger vers des objectifs clairement définis et se situer en synergie avec celles des autres institutions.

Schéma 01 : nouvelle structure de la D.G du commerce extérieur



Source : ministère du commerce Algérie

S'agissant de la représentation commerciale nationale à l'étranger, elle reste, à ce jour, absente. En effet, exception faite des ambassades, dont les statuts, l'organisation et le fonctionnement, sont inadaptés pour les activités commerciales, il n'existe aucune structure en charge des intérêts commerciaux de l'Algérie à l'étranger (à titre de comparaison, la France dispose, à côté de ses ambassades, de 166 postes économiques avancés, alors que les pays voisins du Maghreb affichent des dizaines de représentations commerciales agissant indépendamment des ambassades). Ce qui, pour l'Algérie, constitue un déficit important.

En ce qui concerne les opérateurs commerciaux, il y a lieu de considérer le nombre d'importateurs⁽³⁾, entre 30 et 40 000, contre environ 200 à 250

1 Programme MEDA II de l'Union Européenne pour les pays du Sud & Sud Est de la Méditerranée, Evaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE, Contrat Cadre EuropeAid/119860/C/SV/MULTI – Lot 11, rapport final, 2009, P10

2 Le FSPE (Fonds Spécial Pour l'Exportation) Institué par la Loi de finances pour 1996 a connu une refonte globale de ces rubriques par la Loi de Finances complémentaire pour 2007.

3 Ministère du commerce Algérien

les convoitises pour le contrôle du secteur.⁽¹⁾

En 1994 s'inscrit le libéralisme à contre cœur. L'Algérie se doit de négocier avec le FMI un accord pour le rééchelonnement de la dette extérieure, avec l'application d'un programme d'ajustement structurel (PAS), signant ainsi la fin du mythe de la souveraineté économique. Les ajustements du FMI ont incontestablement permis d'entamer la redynamisation et la modernisation de l'outil économique algérien. En une décennie (1998-2008), tous les indicateurs de l'activité macro-économique algérienne (inflation, déficits, croissance, produit national brut, commerce extérieur) sont positifs ou excédentaires. De 400 millions en 1989, les réserves en devises disponibles de la Banque d'Algérie s'élèvent en 2003 à 32 milliards de dollars (Md\$).⁽²⁾

La libéralisation s'accompagne aussi d'un affaiblissement des barrières douanières. Le taux maximal des droits de douanes applicables aux importations fait l'objet de deux réductions et passe de 60% en 1994 à 50% en 1996 et à 45% en 1997.

Enfin les difficultés du secteur public à exporter sont importantes du fait du manque de dynamisme de l'économie. Cette dernière est mono exportatrice. Les produits manufacturés représentent environ 3% des exportations Algérienne hors hydrocarbures⁽³⁾.

3.2 Encadrement institutionnel et ses acteurs :

Au niveau des institutions publiques il y a lieu de citer d'abord le Ministère du Commerce, qui est en charge du commerce extérieur. Toutefois cette structure a vu ses missions largement modifiées par l'ordonnance 03 - 04 du 19 juillet 2003 qui dispose que «la politique de promotion du commerce extérieur est mise en œuvre par l'Agence de promotion du commerce extérieur » en l'occurrence « ALGEX »⁽⁴⁾, qui aura pour charge la mise en œuvre de la politique nationale en matière de promotion du commerce extérieur, qui vise essentiellement à encourager et à diversifier l'exportation des produits nationaux. Dans ce cadre la ALGEX aura pour principales missions, l'alimentation des entreprises en informations commerciales et économiques sur les marchés extérieurs, la gestion des instruments de

1 Ahmed Dahmani L'Algérie à l'épreuve économique politique des réformes 1980-97 L'HARMATTAN, Paris 1999, P175.

2 Voir le rapport du ministre algérien des Finances, Abdellatif Benachenhou, *Algérie : la modernisation*

Maîtrisée, Alger, ministère des Finances, 2008.

3 Yamine Boudjenah Algérie décomposition d'une industrie, la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) l'état en question, l'harmattan, 2002, P55

4 L'Agence Algérienne de Promotion du Commerce Extérieur, créée par le décret exécutif n°04-174 du 12 Juin 2004, est un établissement public à caractère administratif sous la tutelle du Ministère du Commerce.

monopolisation, et sa prise en charge par l'Etat, réalisée pour une large part, à travers des sociétés publiques. Lors de cette période les actions entreprises cibleront la protection du potentiel de production du pays et du marché de l'emploi, la recherche d'une allocation optimale des ressources du pays.

- 1980-2000 : durant ces trois décennies, la position dominante occupée par l'Etat au sein de ce secteur, a été jugée par les prescripteurs du libéralisme, comme un contre-sens économique et la raison de tous les déboires que pouvait connaître l'Algérie.
- 2000-2010 : Abandon du monopole (commerce extérieur). fonction qui sera alors exercée, par des opérateurs privés⁽¹⁾. avec retrait du secteur public de la gestion de ces fonctions ; Gestion qui sera confiée aux agents privés. Acteurs présentaient, comme étant la seule catégorie d'opérateurs économiques à même de porter le développement du pays⁽²⁾.

Concernant les résultats affichés par le secteur du commerce extérieur, ils sont depuis l'avènement de cette nouvelle politique, (contraire aux intérêts du pays). Ce que montre : le développement rapide du commerce d'importation, l'émergence d'un marché informel qui atteint un seuil critique, le cantonnement des exportations dans des niveaux très bas.

3. Inventaire du secteur commercial.

3.1 La libération du commerce Extérieur :

Il s'agit d'un des éléments les plus sensibles des réformes engagées, le système économique dépend en effet pour beaucoup, des importations, vitales dans plusieurs secteurs.

Le monopole de l'état sur le commerce Extérieur, avait été institué en 1974, sous la forme de délégations de pouvoir d'importer que l'état accorde aux sociétés nationales⁽³⁾.

En 1989⁽⁴⁾, marque la fin du monopole, La confirmation formelle de l'ouverture du commerce extérieur est établie à tous les intervenants potentiels, qui doivent négocier avec les banques l'accès aux services.

L'année 1993 marque le déploiement des tentatives de libéralisation, suscitant

1 Les accords de Bretton Woods sont des accords économiques ayant dessiné les grandes lignes du système financier international après la [Seconde Guerre mondiale](#). Leur objectif principal fut de mettre en place une organisation monétaire mondiale et de favoriser la reconstruction et le développement économique des pays touchés par la guerre.

2 The World Bank, Its first Half Century, D. KAPUR, J.-P. LEWIS, R. WEBB (sous la dir. de), 2 vol., Brookings Institution Press, 1997, p. 12.

3 Les autres entreprises publiques et l'ensemble des entreprises privées étaient soumises à l'autorisation préalable de la Banque Centrale afin d'assurer le paiement des biens et services importer.

4 Le décret d'application n°88-101 est daté du 18 octobre 1988, il porte obligation de toutes les dispositions réglementaire conférant aux entreprises socialistes à caractère économique l'exclusivité d'une activité ou le monopole de la commercialisation.

Le Secteur commercial, otage d'une économie rentière. Cas de l'Algérie

Dr. Nadir SI-AHMED

Université de Blida 02, Algérie

1. INTRODUCTION :

L'Algérie occupe une place importante au Maghreb. L'importance de son territoire, des ressources naturelles de son sous-sol, lui confèrent naturellement une position de choix dans l'échiquier commercial international.

S'agissant de l'importance que peut revêtir, au sein de l'économie nationale, le domaine du commerce international, il y a lieu de relever le fait que, de façon générale, ce secteur est considéré, au niveau de tous les pays, comme une des hauteurs stratégiques de l'économie. Positionnement qui apparaît comme confirmé par la récente crise économique et financière que connaît le monde. L'Algérie comme beaucoup d'autres pays n'est malheureusement pas à l'abri d'une contagion qui émane de la crise mondiale. Le pire a certes été évité, sans toutefois régler l'essentiel du problème qui concerne la dépendance de l'économie nationale au secteur des hydrocarbures.

Dans ce contexte, Ce travail se veut d'être d'abord une réflexion autour du secteur commercial en Algérie, L'examen de ce domaine comportera un rapide état des lieux, complété par la formulation de la problématique que connaît ce secteur.

2. L'Algérie et le choix des politiques commerciales :

La stratégie de développement choisie par l'Algérie, se structure essentiellement autour d'une organisation économique et sociale fondée sur le monopole de l'état. Un monopole qui fonctionne de plus en plus grâce à la rente pétrolière. Cette stratégie permet-elle réellement l'accumulation et le développement ? Pas si sûr au vu des difficultés économiques que continue de rencontrer l'Algérie. Pour ce faire et afin de mieux en cerner la problématique, il est important de connaître les grands moments qui ont marqué ce secteur.

En Algérie il est difficile de donner une appréciation sur l'importance qu'accorde, ou non la politique économique à ce secteur (commerce international). En effet il est à relever que le commerce extérieur a connu plusieurs phases :

- 1965-1980 : à d'abord été considérée, au moins de façon formelle, comme un domaine stratégique. Ce positionnement explique sa